

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02294 Numéro SIREN : 794 377 911 Nom ou dénomination : Aästuss Immo
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2019 sous le numéro de dépôt 5429

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/05/2019

Numéro de dépôt : 2019/5429

Déposant :

Nom/dénomination : Aästuss Immo

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 794 377 911

N° gestion : 2013 B 02294



SAS AASTUSS IMMO

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 4 000.00€

Siège social : 218 Boulevard Henri Barbusse – Draveil (91210)

RCS Evry 794 377 911 00035

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mil dix-neuf,
Le 27 mai,

Les associés de la société dénommée « AASTUSS IMMO », Société par Actions Simplifiée au capital de 4000€, divisé en 100 actions de 40 €, chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sis 218 Boulevard Henri Barbusse – Draveil (91210) sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents : DERRIEN Christelle propriétaire de 49 actions de 40€ chacune
LANCELOT Brice propriétaire de 51 actions de 40€ chacune.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame DERRIEN, présidente et associée.

La présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Questions diverses.

La présidente met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2018,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations

La présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établi par la gérance.

Cette lecture terminée, la présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, de l'avis unanime des associés elles ne présentent pas le caractère de débats nécessitant leur retranscription. Personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence d'affecter le résultat déficitaire de 21 170€ en report à nouveau.

Les capitaux propres seraient de 6 218€

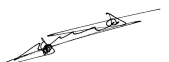
- Capital : 4 000€
- Réserve légale ; 400€
- Report à nouveau : 1 818€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

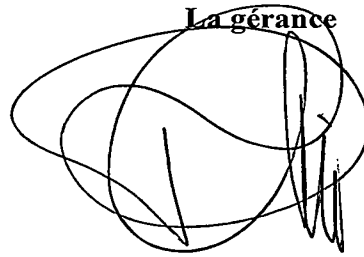
Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et ses associés.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail.

SAS AASTUSS IMMO
Société par Actions Simplifiée
Capital social : 4 000.00€
Siège social : 218 Boulevard Henri Barbusse – Draveil (91210)
RCS Evry 794 377 911 00035

RAPPORT DE GESTION
De la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire annuelle du 27 mai 2019

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit l'exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

➤ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

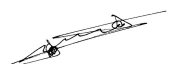
Le chiffre d'affaire réalisé pour l'exercice 2018 (pour la période 01/01/2018 au 31/12/2018) est de 88 069 €, soit une diminution de 32.11%

➤ Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Compte tenu des éléments en notre possession, nous espérons que l'exercice actuellement en cours (2019) verra le développement de notre activité, avec une augmentation de notre C.A. moyen annuel de 15%.

RESULTAT – AFFECTATION

➤ Examen des comptes et résultats.



Au cours de l'exercice clos le résultat comptable a été de -21 170€ (perte)

Les produits d'exploitation pour 2018 sont de 88 916€

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 109 981€

Le résultat d'exploitation est pour l'exercice de -21 065€ (perte)

Le résultat financier est de -105€ (perte)

Le CICE est de 1079€

➤ Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 21 170€.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver la répartition suivante du résultat de - 21 170€ en report à nouveau.

Les capitaux propres seraient de 6 218€

➤ Capitaux propres

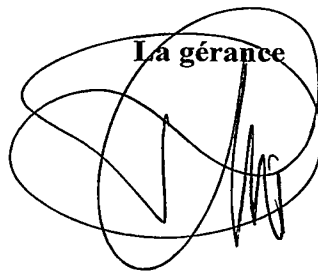
Les capitaux propres de la société, après l'affectation du résultat en report à nouveau, sont de 6 218€.

- Capital : 4 000€
- Réserve légale ; 400€
- Report à nouveau : 1 818€

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises votre vote.

La gérance



SAS AASTUSS IMMO
Société par Actions Simplifiée
Capital social : 4 000.00€
Siège social : 218 Boulevard Henri Barbusse – Draveil (91210)

RCS Evry 794 377 911 00035

RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 27 mai 2019

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

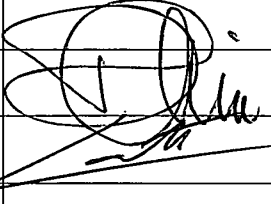
Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs :

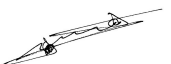
Madame DERRIEN Christelle a perçu une rémunération, au cours de l'exercice 2018, de 13 419€.

La gérance



FEUILLE DE PRESENCE : 27 mai 2019

Noms	Qualité	Participation dans la société	Pouvoir	Signatures
DERRIEN Christelle	Associé	49%	Décisionnel	
LANCELOT Brice	Associé	51%	Décisionnel	
TOTAL Présence		100%		



Désignation de l'entreprise		AASTUSS IMMO		Néant		1*	
Adresse de l'entreprise		218 BLD HENRI BARBUSSE		91210 DRAVEIL			
Numéro SIRET *		7 9 4 3 7 7 9 1 1 0 0 0 3 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 31/12/2018	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	13532	030	3177	10 355
	Immobilisations financières * (1)		040	500	042		500
	Total I (5)		044	14 032	048	3 177	10 855
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	27168	070		27 168
		Autres * (3)	072	2949	074		2 949
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	68387	086		68 387
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	98 504	098		98 504
	Total général (I + II)		110	112 536	112	3 177	109 359
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		4000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		400	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
	Report à nouveau			134		22988	
	Résultat de l'exercice			136		-21170	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		6 218	
	Provisions pour risques et charges			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		10559	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		3341	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)		169		172		89241
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		103 141		
Total général (I + II + III)			180		109 359		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

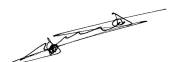
DGFIP N° 2033-B 2019

Désignation de l'entreprise		AASTUSS IMMO		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le 31/12/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	biens services * dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218		
				88069		
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	847	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	88 916	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :			242	61491
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	1030
	Rémunérations du personnel*				250	35815
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10215
	Dotations aux amortissements*				254	1429
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	262	1
		Total des charges d'exploitation (II)			264	109 981
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-21 065
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	105
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	347	348	300	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	-21 170
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	21 170	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Écart des valeurs Liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensée réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44.terdecies)	127	ZRR (44 quinquiesdecies)	138		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	991	Pôle de compétitivité hors CICE (art.44 undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art.44 sexdecies)			992		
	Dont Divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	1 079
		Déduction exceptionnelle (art.39 decies)		655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	22 249
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	356		
	Déficits antérieurs reportables: * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	22 249	



Résultat fiscal

Copie certifiée conforme
AP / 26/07/2019 14:19:36
N° de dépôt - 2019/5429 / 794377911



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	610	442	600	444		446	1210				
	Installations générales agencements divers	450		452	8789	454		456	8789				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	2094	472	1439	474		476	3533				
Immobilisations financières		480	500	482		484		486	500				
TOTAL		490	3 204	492	10 828	494		496	14 032				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	332	532	213	534		536	545				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	549	544		546	549				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	1416	562	667	564		566	2083				
TOTAL		570	1 748	572	1 429	574		576	3 177				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

Logiciel WTAE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : AASTUSS IMMO						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	22 249
Total des déficits restant à reporter								870	22 249
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI								995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)								996	
IV DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	17 485
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	8 311
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : AASTUSS IMMO		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Données en nombre de mois		12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des

Logiciel INTAE



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

7 9 4 3 7 7 9 1 1 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AASTUSS IMMO

ADRESSE (voie)

218 BLD HENRI BARBUSSE

CODE POSTAL

91210

VILLE

DRAVEIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)
ME	DERRIEN	CHRISTELLE
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
	49.00	49
Naissance : Date	N° Département	Commune
01071968		SAINT POURC
Adresse : N°	Voie	Pays
6	RUE LABOR	FR
Code Postal	Commune	Pays
91210	DRAVEIL	FR

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)
MME	LANCELOT	BRICE
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
	51.00	51
Naissance : Date	N° Département	Commune
23041968	91	LONGJUMEAU
Adresse : N°	Voie	Pays
6	RUE LABOR	FR
Code Postal	Commune	Pays
91210	DRAVEIL	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

7 9 4 3 7 7 9 1 1 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AASTUSS IMMO

ADRESSE (voie)

218

BLD HENRI BARBUSSE

CODE POSTAL

91210

VILLE

DRAVEIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

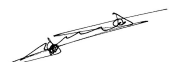
905

Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		

Logiciel LUTAE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01/01/2018** Et clos le **31/12/2018** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION	AASTUSS IMMO 218 BLD HENRI BARBUSSE 91210 DRAVEIL 79437791100035 l'ancienne adresse en cas de changement : Le téléphone :	Adresse du siège social 218 BLD HENRI BARBUSSE 91210 DRAVEIL B ACTIVITE Activités exercées : Transactions immobilières Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
-------------------------	--	--

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %*	Déficit	22 249
	Bénéfice imposable à 15 %			
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	Plus-values à long terme imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐ Autres dispositifs ☐ Pôle de compétitivité ☐	Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐	Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :	Nom et adresse de société tête de groupe :
N°ID. fiscale :	N°ID. fiscale :

G - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

N° d'agrément du CGA : Date : **27032019**

Lieu : **Draveil**

Qualité et nom du signataire : **DERRIEN**

CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél : **présidente**

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2019

Désignation de l'entreprise **AASTUSS IMMO**

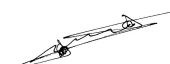
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2018**

J — DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	35 982
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisées au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **AASTUSS IMMO**

du **01/01/2018**

Adresse **218 BLD HENRI BARBUSSE**

91210

DRAVEIL

au **31/12/2018**

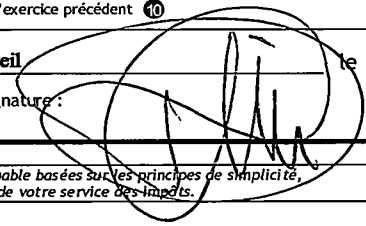
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire DERRIEN présidente		À Draveil le 27/03/2019 Signature : 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		AASTUSS IMMO		
N° d'identification (SIRET)		79437791100035		Exercice social
		31/12/2018		
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.